

Feuillet d'informations 2021

Dates versements de taxes 2021

Voici les dates pour les échéances de taxes de 2021 :

1er versement : 18 mars 2021 2e versement : 17 juin 2021 3e versement : 16 septembre 2021

MÉTHODES DE PAIEMENT

Dorénavant, vous pouvez payer vos comptes par l'une des options suivantes :

- **Transfert électronique** par l'entremise de la plateforme de votre institution financière. Exemple : Accès D, TelNat :
- Envoi de **chèque** par la **poste**;
- Paiement en argent comptant à votre institution financière.

IMPORTANT: Veuillez prendre note qu'à la suite d'un paiement (que ce soit pour les taxes municipales ou une facture), les contribuables ne recevront pas de reçu à moins qu'ils en fassent la demande.

Reprise du calcul du taux d'intérêt à partir du 1er janvier 2021

En raison des évènements liés à la COVID-19, le conseil municipal avait adopté, lors de la séance extraordinaire du 23 mars 2020, la suspension du taux d'intérêt pour les taxes en retard pour l'année 2020 comme mesure temporaire afin d'aider les citoyens. Nous vous informons que le calcul des intérêts sur les taxes municipales a repris le 1er janvier 2021.

Avis aux nouveaux propriétaires — changement d'adresse de correspondance

Lorsque vous intégrez votre nouvelle résidence, vous devez nous contacter pour effectuer votre changement d'adresse de correspondance, car ce changement ne se fait pas automatiquement à la suite de l'achat de votre résidence. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 418 723-2816 poste 0 ou par courriel à <u>municipalite@stanaclet.qc.ca</u> pour nous faire part de votre nouvelle adresse de correspondance.



COORDONNÉES MUNICIPALES

(À conserver)

Adresse civique: 318, rue Principale Ouest, St-Anaclet-de-Lessard, G0K 1H0

Heures d'ouverture: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi

Courriel: municipalite@stanaclet.qc.ca

Bureau municipal: 418 723-2816 Bibliothèque: 418 724-0821

Salle polyvalente: 418 724-0900 Centre communautaire: 418 723-1747

Équipe municipale

Madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière: 418 723-2816 poste 101

Madame Solange Michaud, directrice générale adjointe: 418 723-2816 poste 102 Monsieur Robin Ruest, directeur des travaux publics: 418 723-2816 poste 103 Madame Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme: 418 723-2816 poste 104 Monsieur Carl Lavoie, coordonnateur aux loisirs et à la culture: 418 723-2816 poste 106

Madame Anne-Hélène Boucher, responsable de la bibliothèque: 418 724-0821



PROJET-PILOTE de transport collectif St-Anaclet / Rimouski

À compter du 1er mars

<u>ARRÊTS</u>

Coin rue Bérubé/rue 23 avril 2001 Église Bureau municipal

HORAIRE

Lundi au vendredi Départ de St-Anaclet vers Rimouski : 7 h 30 (Arrivée vers 7 h 45) Départ de Rimouski vers St-Anaclet :16 h 45 (Arrivée vers 17 h)

Vous pouvez monter ou descendre n'importe où sur le trajet, il suffit de le mentionner lors de la réservation.

TARIFS

Régulier : 2,37\$/déplacement (à l'achat de 40) ou 5,00\$ à l'unité

Étudiant: 1,62\$/déplacement (à l'achat de 40) ou 3,50\$ à l'unité

Paiement en ligne ou par la poste

Une réservation doit être faite pour chaque déplacement, en ligne ou par téléphone.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION: transportrn.ca ou 418 724-5155

Taxe concernant le ramonage des cheminées - précisions

Le ramonage des cheminées est obligatoire sur le territoire de la Municipalité pour tous les appareils de chauffage et doit être effectué par le maitre-ramoneur engagé par la Municipalité. Selon l'article 3 a) du règlement 200-96 modifié en 2001, « toute cheminée communiquant avec un appareil producteur de chaleur ou d'une source de chaleur doit être inspectée et ramonée au moins une fois l'an par le maitre-ramoneur. » De plus, selon l'article 2 e) du règlement 200-96, le maitre-ramoneur « signifie toute personne, société ou corporation qui a obtenu de la municipalité un contrat pour effectuer le ramonage obligatoire des cheminées sur le territoire de la municipalité. »

Si vous n'utilisez plus votre cheminée, vous devez remplir un formulaire indiquant que votre cheminée a été condamnée selon les règles de l'art et qu'ainsi elle n'est plus fonctionnelle. Pour recevoir ce formulaire, vous pouvez nous contacter au 418 723-2816 poste 0 ou par courriel à <u>municipalite@stanaclet.qc.ca</u>. À la suite de votre appel ou de votre courriel, nous vous enverrons, soit par courriel ou par la poste, un formulaire que vous devrez remplir et nous retourner. C'est lors de la réception de ce formulaire que nous enlèverons de votre compte de taxes celle concernant le ramonage.



Application Voilà!

Consultez votre compte de taxes et autres services en ligne!

Depuis déjà deux ans, Voilà! vous permet d'avoir un accès immédiat à des informations telles que votre compte de taxes, l'horaire des collectes de matières résiduelles et d'évènements dans la Municipalité. À mesure que vous adhérez à la plateforme Voilà!, l'interaction va nous permettre de vous informer en direct des problèmes de circulation, des travaux prévus ou d'urgence, d'évènements culturels ou sportifs afin que vous puissiez planifier vos activités et déplacements. Vous pourrez également faire des demandes en ligne et signaler tout problème rencontré dans la Municipalité (lampadaire brulé, trou dans la chaussée, etc.).

Nous vous invitons à adhérer sans tarder à ce nouvel outil de communication rapide qui permet une transparence entre les citoyens et la Municipalité. Vous pouvez passer par le raccourci sur notre site internet (<u>www.stanaclet.qc.ca</u>) en haut à droite de la page d'accueil. L'application est aussi disponible sur l'App Store et Google Play. Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner au 418 723-2816 poste 0.